



Un enfant ligérien sur dix vit dans une famille recomposée

En 2018, dans les Pays de la Loire, sur 100 familles où vit au moins un enfant mineur, 8 sont recomposées, 19 sont monoparentales et 73 sont « traditionnelles ». Au sein des familles recomposées, le nombre d'enfants est en moyenne plus élevé. Ainsi, un enfant mineur sur dix y réside. Dans ces familles, les enfants sont également plus âgés que dans les familles « traditionnelles ». Par ailleurs, la structure familiale varie selon les départements : dans la Sarthe, les enfants mineurs vivent plus fréquemment dans une famille recomposée alors que faire partie d'une famille « traditionnelle » est plus courant en Vendée.

Jonathan Kurzmann, Claire Marbot, Insee

En 2018, 440 000 familles avec au moins un enfant mineur (*définitions*) vivent dans les Pays de la Loire. Les familles recomposées (*définitions*) sont moins présentes dans la région (8 % des familles) qu'en France (9 %). Elles sont constituées d'au moins un enfant mineur issu d'une précédente union de l'un des parents du couple actuel. La grande majorité des familles sont dites « traditionnelles » (*définitions*) (73 % contre 67 % au niveau national). À l'inverse, seulement 19 % d'entre elles sont monoparentales (*définitions*) (contre 24 % en France). Depuis 2011, la part des familles recomposées est relativement stable. La hausse de celle des familles monoparentales (de 16 % en 2011 à 19 % en 2018) s'est ainsi effectuée au détriment des familles « traditionnelles ».

Les familles recomposées accueillent plus d'enfants

En 2018, une famille recomposée sur deux accueille au moins un enfant issu de la nouvelle union. En moyenne, elles comprennent 2,3 enfants (y compris les majeurs), ce qui est semblable à la France, mais plus élevé que dans les familles « traditionnelles » (2,0 enfants en moyenne) et monoparentales (1,8 enfant en moyenne).

Plus d'une famille recomposée sur trois comprend trois enfants ou plus (*figure 1*). Néanmoins, avoir deux enfants est la situation la plus répandue pour ces familles (42 % d'entre elles) comme pour les familles « traditionnelles » (49 %). À l'inverse, les familles monoparentales vivent le plus fréquemment avec un enfant unique (47 % d'entre elles).

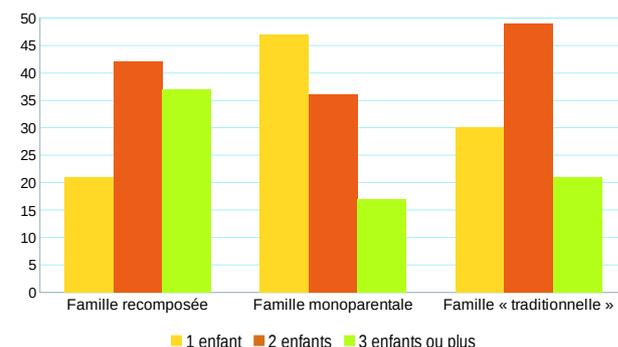
Un enfant sur dix au sein d'une famille recomposée

En 2018, 800 000 enfants mineurs ligériens résident avec l'un de leurs parents ou les deux. Parmi eux, 10 % vivent dans une famille recomposée et au sein de ces familles, 33 % habitent avec leurs deux parents (*figure 2*).

Ces enfants sont donc issus de la nouvelle union ; ils résident la majeure partie du temps avec au moins un demi-frère ou une demi-sœur. En tenant compte des enfants vivant dans une famille « traditionnelle », 77 % des enfants mineurs demeurent avec leurs deux parents. Les Pays de la Loire sont la région où les enfants mineurs vivent le plus souvent avec leurs deux parents devant la Bretagne et Auvergne-Rhône-Alpes. Par ailleurs, pour un enfant mineur habitant avec un seul de ses parents (en famille recomposée ou monoparentale), il est quatre fois plus fréquent de vivre avec une mère qu'avec un père (81 % des enfants contre 19 %).

1 37 % des familles recomposées ont trois enfants ou plus

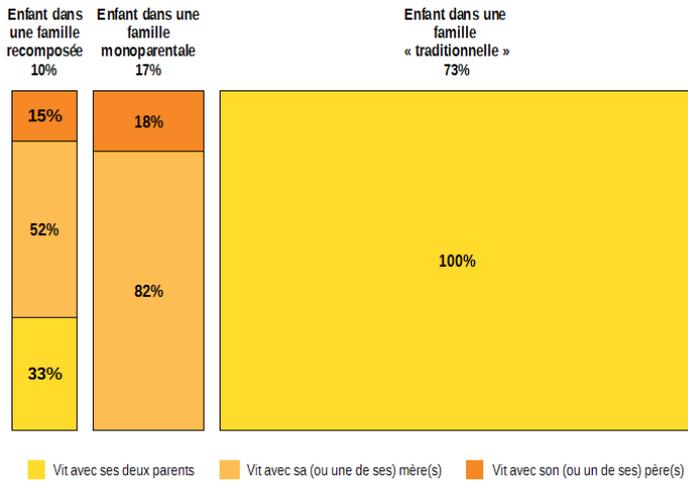
Répartition du nombre d'enfants selon le type de famille dans les Pays de la Loire, en 2018 (en %)



Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2018.

2 En famille recomposée, un enfant sur trois est issu de la nouvelle union

Répartition des enfants mineurs selon la structure familiale de leur foyer



Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2018.

Les enfants sont plus âgés dans les familles recomposées et monoparentales

En 2018, dans les Pays de la Loire, les enfants mineurs des familles recomposées et monoparentales ont, en moyenne, 10 ans. Ils sont plus âgés que ceux des familles « traditionnelles » (8 ans). Cependant, au sein de ces familles recomposées, les enfants résidant avec un parent et un beau-parent sont deux fois plus âgés que ceux issus de la nouvelle union (11 ans contre 6). En effet, quand les enfants du couple grandissent, ceux nés d'une précédente union, plus âgés, arrivent à une période où ils quittent le domicile. Une fois ces « grands » enfants partis, la famille devient « traditionnelle » : seuls restent le couple et les enfants qu'ils ont eus ensemble. Il est donc rare que les enfants de 15 à 17 ans au sein d'une famille recomposée soient ceux du couple actuel.

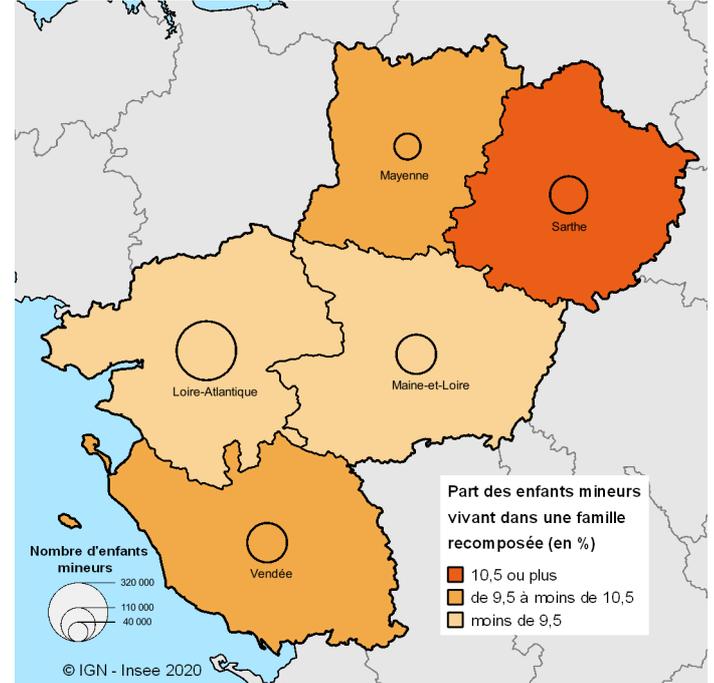
Vivre dans une famille recomposée est plus fréquent dans la Sarthe

Dans la Sarthe, les enfants mineurs vivent plus souvent dans une famille recomposée que dans les autres départements de la région, en particulier en Loire-Atlantique et en Maine-et-Loire où cette situation est moins fréquente (figure 3). Des spécificités expliquent en partie ces disparités entre les départements.

Les enfants des familles recomposées sont le plus fréquemment présents dans les communes hors pôles et couronnes (*définitions*) : 13 % contre 9 % dans les grands pôles et leurs couronnes. Les habitations y sont plus spacieuses, permettant ainsi de réduire le risque de surpeuplement du logement pour ces familles souvent nombreuses. À l'inverse, ceux vivant au sein d'une famille monoparentale sont sur-représentés dans les grands pôles : 24 % y résident contre 11 % dans leurs couronnes. Ces familles occupent plus fréquemment un logement social, souvent localisé dans ces grands pôles. Les enfants des familles « traditionnelles », quant à eux, habitent plus souvent dans les couronnes (79 %) que dans les pôles (67 %). Cette localisation présente l'avantage d'offrir des logements plus grands et moins onéreux, tout en restant à proximité des emplois. ■

3 Davantage d'enfants dans une famille recomposée dans la Sarthe

Nombre total d'enfants mineurs et part d'entre eux vivant dans une famille recomposée par département



Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2018.

Définitions et sources

Un **enfant** est une personne vivant l'essentiel de son temps dans le même logement que l'un de ses parents ou les deux, et qui n'est elle-même ni parent d'un enfant du logement, ni en couple avec un membre du logement. L'étude se restreint aux enfants mineurs (en âge révolu) résidant en France hors Mayotte et ne demeurant pas en communautés ou habitations mobiles. Les enfants des familles homoparentales sont inclus mais non distingués des autres.

Une **famille** est définie à partir des liens unissant les personnes qui partagent habituellement le même logement. Ce dernier peut comporter plusieurs familles. Sont considérées dans l'étude celles avec au moins un enfant mineur :

- **Famille recomposée** : couple d'adultes, mariés ou non, et au moins un enfant issu d'une union précédente de l'un des conjoints.

Les enfants qui vivent avec leurs parents et des demi-frères ou demi-sœurs font aussi partie d'une famille recomposée.

- **Famille « traditionnelle »** : couple d'adultes, mariés ou non, avec uniquement des enfants issus de leur union.
- **Famille monoparentale** : parent vivant avec ses enfants sans résider en couple.

Une **aire urbaine** (zonage 2010) est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un **pôle** urbain d'au moins 1 500 emplois (10 000 pour un grand pôle) et par une **couronne** périurbaine (communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci).

Les données utilisées sont celles issues de l'**enquête annuelle de recensement (EAR)** de la population de 2018. À partir de la collecte de 2018, le questionnaire de l'enquête apporte de nouvelles informations permettant de distinguer les beaux-parents des parents et donc les familles recomposées des familles « traditionnelles ». Les études pourront être approfondies à partir de 2023, lorsque les résultats du recensement 2020, qui cumule les cinq EAR de 2018 à 2022, seront disponibles. La précédente source permettant la distinction entre familles « traditionnelles » et familles recomposées est l'enquête **Famille et logements** réalisée par l'Insee en 2011.

Insee Pays de la Loire
105, rue des Français Libres
BP 67401 - 44274 NANTES Cedex 2

Directeur de la publication :
Pascal Seguin

Rédactrice en chef :
Myriam Boursier

Bureau de presse :
02 40 41 75 89

ISSN : 2275-9808
© INSEE Pays de la Loire

Janvier 2020

Pour en savoir plus :

- Algava E. et al., *En 2018, 4 millions d'enfants mineurs vivent avec un seul de leurs parents au domicile*, Insee Première, n° 1788, janvier 2020.
- Buisson G., *Le recensement de la population évolue : de l'état matrimonial légal à la situation conjugale de fait*, Insee Analyses, n° 35, 2017.
- Bodier M. et al., *Couples et familles : entre permanences et ruptures*, Insee Références « Couples et familles », édition 2015.
- Lapinte A., *Un enfant sur dix vit dans une famille recomposée*, Insee Première n° 1470, octobre 2013.